



MAIRIE  
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2015

---

L'an deux mil quinze, le 26 mars, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

**Etaient présents** : MM. Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, François VIVION, Vincent PIERRE, Bruno BAUDOIN, Annick BIGUET, Aurélie RENOUST, Christian BARRACHIM, Edmond BERNARD

**Etaient absents** :

**Pouvoirs** :

**Est désigné secrétaire de séance** : M. Nathalin CLEUET

|   |   |
|---|---|
| <b>Date de convocation</b> : 13 mars 2015 | <b>Nombre de conseillers municipaux</b> : |
| <b>Date d'affichage</b> : 13 mars 2015    | - en exercice : 11                        |
|   | - présents : 11                           |
|   | - votants : 11                            |

---

Le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente. Monsieur le Maire demande d'ajouter deux nouveaux points à l'ordre du jour : une demande de subvention pour un voyage scolaire et une demande de suppression d'une délibération. Le conseil accepte à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Vote des comptes de gestion 2014
2. Vote des comptes administratifs 2014
3. Vote des taxes locales
4. Vote des budgets primitifs 2015
5. Approbation des nouveaux statuts du syndicat « Eaux de Vienne – SIVEER » *Ajournée*
6. Approbation de l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune du Vigeant
7. Embauche de deux agents en contrats uniques d'insertions
8. Office du Tourisme : nombre de représentants par commune
9. Demande de subvention pour voyage scolaire
10. Demande de suppression d'une délibération

### **DELIBERATION 2015-14-01 : Vote du compte de gestion 2014 mairie**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable du trésor public à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De voter** le compte de gestion 2014 du payeur départemental, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **DELIBERATION 2015-14-02 : Vote du compte de gestion 2014 assainissement**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable du trésor public à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De voter** le compte de gestion 2014 du payeur départemental, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **DELIBERATION 2015-14-03 : Vote du compte de gestion 2014 lotissement**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable du trésor public à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De voter** le compte de gestion 2014 du payeur départemental, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **DELIBERATION 2015-15-01 : Vote du compte administratif 2014 mairie**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Edmond Bernard, vote le compte administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

#### **Investissement**

|          |                  |              |
|----------|------------------|--------------|
| Dépenses | Prévus           | 526 996.76 € |
|          | Réalisé          | 405 551.19 € |
|          | Reste à réaliser | 104 338.32 € |
| Recettes | Prévus           | 526 996.76 € |
|          | Réalisé          | 302 962.72 € |
|          | Reste à réaliser | 131 624.00 € |

#### **Fonctionnement**

|          |                  |              |
|----------|------------------|--------------|
| Dépenses | Prévus           | 338 305.00 € |
|          | Réalisé          | 264 527.23 € |
|          | Reste à réaliser | 0.00 €       |
| Recettes | Prévus           | 228 305.00 € |
|          | Réalisé          | 347 100.92 € |
|          | Reste à réaliser | 0.00 €       |

#### **Résultat de clôture de l'exercice**

|                 |               |
|-----------------|---------------|
| Investissement  | -102 588.47 € |
| Fonctionnement  | 82 573.69 €   |
| Résultat global | -20 014.78 €  |

### **DELIBERATION 2015-15-02 : Vote du compte administratif 2014 assainissement**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Edmond Bernard, vote le compte administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

#### **Investissement**

|          |                  |              |
|----------|------------------|--------------|
| Dépenses | Prévus           | 89 830.00 €  |
|          | Réalisé          | 21 901.90 €  |
|          | Reste à réaliser | 33 098.10 €  |
| Recettes | Prévus           | 166 957.82 € |

|  |                  |              |
|--|------------------|--------------|
|  | Réalisé          | 7 175.15 €   |
|  | Reste à réaliser | 31 000.00 €  |
| <b>Fonctionnement</b>                    |                  |              |
| Dépenses                                 | Prévus           | 27 388.88 €  |
|  | Réalisé          | 23 639.31 €  |
|  | Reste à réaliser | 0.00 €       |
| Recettes                                 | Prévus           | 27 388.88 €  |
|  | Réalisé          | 27 463.82 €  |
|  | Reste à réaliser | 0.00 €       |
| <b>Résultat de clôture de l'exercice</b> |                  |              |
| Investissement                           |                  | -14 726.75 € |
| Fonctionnement                           |                  | 3 824.51 €   |
| Résultat global                          |                  | -10 902.24 € |

**DELIBERATION 2015-15-03 : Vote du compte administratif 2014 lotissement**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Edmond Bernard, vote le compte administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

|          |                  |              |
|----------|------------------|--------------|
| Dépenses | Prévus           | 185 100.00 € |
|          | Réalisé          | 0.00 €       |
|          | Reste à réaliser | 0.00 €       |
| Recettes | Prévus           | 185 100.00 € |
|          | Réalisé          | 0.00 €       |
|          | Reste à réaliser | 0.00 €       |

**Fonctionnement**

|          |                  |              |
|----------|------------------|--------------|
| Dépenses | Prévus           | 120 177.45 € |
|          | Réalisé          | 0.00 €       |
|          | Reste à réaliser | 0.00 €       |
| Recettes | Prévus           | 120 177.45 € |
|          | Réalisé          | 0.00 €       |
|          | Reste à réaliser | 0.00 €       |

**Résultat de clôture de l'exercice**

|                 |  |        |
|-----------------|--|--------|
| Investissement  |  | 0.00 € |
| Fonctionnement  |  | 0.00 € |
| Résultat global |  | 0.00 € |

**DELIBERATION 2015-15-04 : Vote des affectations de résultats 2014 mairie**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

|  |              |
|--|--------------|
| - Un excédent de fonctionnement reporté      | 82 573.69 €  |
| - Un déficit reporté de                      | 0.00 €       |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de | 82 573.69 €  |
| - Un déficit d'investissement de             | 102 588.47 € |
| - Un excédent des restes à réaliser de       | 27 285.68 €  |
| Soit un besoin de financement de             | 75 302.79 €  |

*Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit*

|  |             |
|--|-------------|
| Résultat d'exploitation au 31/12/2014 : excédent | 82 573.69 € |
| Affectation complémentaire en réserve (1068)     | 65 000.00 € |
| Résultat reporté en fonctionnement (002)         | 17 573.69 € |
| Résultat d'investissement reporté (001) excédent | 3 208.85 €  |

### **DELIBERATION 2015-15-05 : Vote des affectations de résultats 2014 assainissement**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

|   |             |
|---|-------------|
| - Un excédent de fonctionnement reporté   | 3 824.51 €  |
| - Un déficit reporté de   | 0.00 €      |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de                                      | 3 824.51 €  |
| - Un déficit d'investissement de  | 14 726.75 € |
| - Un déficit des restes à réaliser de   | 2 098.10 €  |
| Soit un besoin de financement de  | 16 824.85 € |
| <i>Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit</i> |             |
| Résultat d'exploitation au 31/12/2014 : déficit                                   | 3 824.51 €  |
| Affectation complémentaire en réserve (1068)                                      | 0.00 €      |
| Résultat reporté en fonctionnement (002)  | 287.78 €    |
| Résultat d'investissement reporté (001) excédent                                  | 79 225.92 € |

### **DELIBERATION 2015-15-06 : Vote des affectations de résultats 2014 lotissement**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

|   |             |
|---|-------------|
| - Un excédent de fonctionnement reporté   | 0.00 €      |
| - Un déficit reporté de   | 0.00 €      |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de                                      | 0.00 €      |
| - Un déficit d'investissement de  | 0.00 €      |
| - Un déficit des restes à réaliser de   | 0.00 €      |
| Soit un besoins de financement de   | 0.00 €      |
| <i>Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit</i> |             |
| Résultat d'exploitation au 31/12/2013 : déficit                                   | 0.00 €      |
| Affectation complémentaire en réserve (1068)                                      | 0.00 €      |
| Résultat reporté en fonctionnement (002)  | 12 626.45 € |
| Résultat d'investissement reporté (001) déficit                                   | 92 550.00 € |

### **DELIBERATION 2015-16 : Vote des taxes locales**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les taux d'imposition restent inchangés depuis 2007. Il propose de ne pas les modifier pour l'exercice 2015. Mme Mcdonagh précise que le budget 2015 a été préparé avec les taux 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de maintenir** les même taux :
  - ↳ Taxe d'habitation : 12.56%
  - ↳ Taxe foncière bâti : 15.83%
  - ↳ Taxe foncière non bâti : 33.96%

### **DELIBERATION 2015-17-01 : Vote budget primitif 2015 mairie**

Mme Renoust et M. Barrachim demandent quelques précisions sur le chapitre voirie qui augmente beaucoup par rapport à 2014. Il est répondu que pour ce compte, il est composé du reliquat 2014 et de la dotation 2015.

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2015

|                           |          |              |
|---------------------------|----------|--------------|
| Investissement            | Dépenses | 165 606.72 € |
|                           | Recettes | 138 321.04 € |
| Fonctionnement            | Dépenses | 343 993.69 € |
|                           | Recettes | 343 993.69 € |
| Pour rappel, total budget |          |              |
| Investissement            | Dépenses | 269 945.04 € |
|                           | Recettes | 269 945.04 € |
| Fonctionnement            | Dépenses | 343 993.69 € |

Recettes 343 993.69 €

**DELIBERATION 2015-17-02 : Vote budget primitif 2015 assainissement**

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2015

|                           |          |              |
|---------------------------|----------|--------------|
| Investissement            | Dépenses | 20 000.00 €  |
|                           | Recettes | 86 098.76 €  |
| Fonctionnement            | Dépenses | 21 722.84 €  |
|                           | Recettes | 21 722.84 €  |
| Pour rappel, total budget |          |              |
| Investissement            | Dépenses | 53 098.10 €  |
|                           | Recettes | 117 098.76 € |
| Fonctionnement            | Dépenses | 21 722.84 €  |
|                           | Recettes | 21 722.84 €  |

**DELIBERATION 2015-17-03 : Vote budget primitif 2015 lotissement**

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2015

|                           |          |              |
|---------------------------|----------|--------------|
| Investissement            | Dépenses | 185 100.00 € |
|                           | Recettes | 185 100.00 € |
| Fonctionnement            | Dépenses | 120 177.45 € |
|                           | Recettes | 120 177.45 € |
| Pour rappel, total budget |          |              |
| Investissement            | Dépenses | 185 100.00 € |
|                           | Recettes | 185 100.00 € |
| Fonctionnement            | Dépenses | 120 177.45 € |
|                           | Recettes | 120 177.45 € |

**DELIBERATION 2015-18 : Demande d'approbation de l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune du Vigeant**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à l'arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation présenté par la SAS Senergie pour l'exploitation à Le Vigeant d'une unité de méthanisation de produits organiques, activité soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, il est demandé aux communes comprises dans un rayon de 3km de donner un avis sur le projet dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête le 3 avril.

Monsieur le Maire énonce que le dossier proposé par l'autorité environnementale présente l'abattoir de la Sodem comme le principal acteur d'approvisionnement avec 65% des 26450 tonnes prévues.

Il précise qu'après contact avec un responsable de l'abattoir, il semble que la Sodem émette les plus grandes réserves quant à sa capacité à fournir 17 000 tonnes de matières organiques par an. Son engagement sur cette base reste alors incertain.

Mme Renoust donne quelques explications sur ce sujet et émet des doutes sur :

Le mode de fonctionnement avec les apports extérieurs ?

Comment les camions vont circuler sur le D10 et D110 si les camions arrivent de Poitiers et à la sortie de l'usine où vont les camions ?

Le plan d'épandage n'est pas dans le dossier ?

M. Vignaud et Baudouin répondent que lors d'une réunion organisée par le groupe Séché avec les agriculteurs, les responsables n'ont pas précisé l'endroit de l'épandage.

M. Barrachim demande qui est à l'origine de ce dossier. M Vignaud répond que c'est l'entreprise Séché qui est maître d'ouvrage et que la Sodem et Séché ne sont pas d'accord sur le procédé et le tonnage apporté.

Pour que le projet reste viable, la part d'approvisionnement du secteur industriel, commercial et agricole sera beaucoup plus importante. Ce faisant, le trafic routier lié aux activités du groupe Séché, déjà conséquent, s'en trouverait fortement augmenté.

Concernant l'épandage des digestats, l'élaboration du plan prévisionnel d'épandage ne livre aucune précision, là encore, sur l'organisation du trafic routier (dans le bourg de St Martin L'Ars sur le D28 toujours ?), sur les nuisances générées par le bruit, sur les moyens mis en œuvre pour la protection des eaux et pas d'avantage non plus sur sa gestion par les acteurs de l'agriculture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, que compte tenu de tous ces éléments, il **ne peut émettre**, en l'état, un avis favorable à ce projet.

#### **DELIBERATION 2015-19 : Embauche de deux agents en contrats unique d'insertion**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que les contrats des deux agents employés en tant que CUI (contrat unique d'insertion) se termineront le 1<sup>er</sup> mai pour M. Dean Barker et le 22 mai pour M. Jérôme Collet. Ils ont chacun travaillé 20 mois consécutifs en contrat unique d'insertion. Il n'est donc pas possible de renouveler leur contrat. En conséquence, il est nécessaire de rechercher de nouvelles candidatures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de rechercher** de nouvelles candidatures
- **de donner** tout pouvoir à monsieur le Maire pour recruter deux nouveaux agents en CUI.

#### **DELIBERATION 2015-020 : Office du tourisme : nombre de représentants par commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'office de tourisme du canton d'Availles-Limouzine voudrait harmoniser le nombre de délégués par commune au Conseil d'administration. Il est donc nécessaire de désigner 2 délégués titulaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de désigner** les deux délégués titulaires :
  - ↳ Mme Alison McDonagh
  - ↳ Mme Aurélie Renoust

#### **DELIBERATION 2015-21 : Demande de subvention pour voyage scolaire**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la réception d'un courrier de M et Mme Jean-Yves Fumeron domiciliés 16 rue des maladies 86350 St Martin L'Ars, sollicitant une aide financière pour le voyage scolaire à La Mongie, de leur fils Florian, scolarisé au lycée professionnel Blaise Pascal à St Jean D'Angély.

La participation des familles, attestée par le lycée professionnel Blaise Pascal à St Jean D'Angély, est de 250€ par élève.

Monsieur le Maire rappelle qu'une aide plafonnée à 150€ par enfant par an peut être accordée aux familles habitant la commune, dans le cadre de voyages scolaires après étude du plan de financement transmis par l'établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accorder** une subvention de 150€ à M et Mme Jean-Yves Fumeron pour le voyage scolaire de leur fils Florian.

#### **DELIBERATION 2015-22 : Retrait de la délibération n°2015-13**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la réception d'un courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Montmorillon demandant le retrait de la délibération n°2015-13 en date du 12 février 2015. En effet le Conseil Municipal, dans le cadre de la vente d'une partie du chemin rural au lieu-dit La Petite Tangüe, a décidé de demander la prise en charge par l'acheteur, M et Mme Cointement, des frais de publication des annonces légales liées à l'enquête publique. Les deux partis étant d'accord par convention signée le 13 février 2015.

Dans son courrier, Monsieur le Sous-préfet rappelle qu'en application de l'article L123-18 de la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, toutes les dépenses liées aux enquêtes publiques sont obligatoires. Par ailleurs, la loi du 29 décembre 2011, article L123-25 du Code de l'environnement, impose à la commune d'organiser l'enquête publique et donc d'en supporter l'ensemble des dépenses. La convention signée entre M et Mme Cointement et la commune n'est pas conforme à la législation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de retirer** la délibération n°2015-13 en date du 12 février 2015

### **Questions diverses**

#### *Signalétique :*

Monsieur Vignaud explique qu'à la demande de la poste et des services de secours, il est nécessaire de numérotter les maisons dans les lieux-dits et l'emplacement des réserves incendie.

Concernant la route de Viviers, après consultation de la DDT, il n'y a pas d'obligation à mettre des panneaux « laisser le passage ». C'est une route communale.

#### *Murette de la salle polyvalente :*

Monsieur Vignaud propose de démonter le mur et de déplacer la pompe.

Monsieur le Maire précise qu'il faut aussi habiller le mur du préau au logement locatif.

Le Conseil Municipal donne son accord.

#### *Eoliennes :*

M. Bernard demande où en est l'avancement du dossier éolien ?

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le nouveau chef de projet de l'opérateur WKN. Concernant le recours, d'après l'opérateur W.K.N, le tribunal n'a pas ouvert le dossier.

#### *Restaurant le Pont Creusé :*

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que le commissaire-priseur a 2 mois pour établir l'inventaire et ce, après parution au journal officiel. Le mandataire judiciaire nommé est Maître Martin.

M. Pierre demande quand les personnes intéressées par le restaurant seront reçues ?

Monsieur le Maire répond qu'il les recevra dès que cela lui sera possible étant donné les impératifs liés à ce dossier ; à savoir : y-aura-t-il une vente aux enchères sur site ? si oui, quand ? A quelle date peut-on envisager de mettre en place un restaurant ?

#### *Multiservices :*

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu Mme Giraud qui lui a informé qu'elle souhaitait vendre son fonds de commerce sans le tabac.

Monsieur le Maire informe qu'il a contacté la douane, concernant le tabac. Ces derniers donneront leur avis sur un débit de tabac selon la personne qui reprendra.

Les Conseillers municipaux se posent la question de ce qu'il adviendrait du point poste. Monsieur le Maire répond qu'il doit rencontrer un responsable de la Poste prochainement.

#### *Salle polyvalente :*

La salle polyvalente a été rendue non nettoyée après une location, un conseiller demande quelle suite le Conseil Municipal va donner à cette affaire ?

Monsieur le Maire répond que le nettoyage de la salle doit être exécuté par les locataires de la salle. Ce point doit être revu dans le règlement lors du prochain conseil.

Concernant la scène, actuellement la scène mise en place est en mauvaise état à force de la bouger. Il faut revoir une nouvelle scène avec la possibilité d'y stocker les tables dessous.

*Jardinières :*

Monsieur Vignaud indique que des jardinières vont être achetées et placées à la mairie et devant les escaliers.

Le Conseil Municipal accepte cet achat.

*SIMER :*

Monsieur Cleuet fait le compte rendu de la dernière réunion. Un règlement pour le ramassage des ordures ménagères va être créé. A partir de 2016, le SIMER va instaurer un système de paiement par mensualité.

*Tondeuse :*

Monsieur Cleuet donne lecture du devis de réparation de la tondeuse pour un montant de 2700€. Le Conseil Municipal ne donne pas suite à ce devis et décide d'acheter une nouvelle tondeuse. La commission des appels d'offre est chargée de cet achat.

Fin de la réunion 23h30